



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/896
19 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SOUMIS PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 6
DE LA RÉOLUTION 1242 (1999) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

I. INTRODUCTION

1. Conformément au paragraphe 1 de la résolution 1242 (1999) du Conseil de sécurité en date du 21 mai 1999, le programme humanitaire établi par la résolution 986 (1995) du Conseil a été prorogé pour une nouvelle période de 180 jours commençant le 25 mai 1999, à 0 h 1 (heure de New York). Le plan de distribution de la phase VI a été approuvé par le Secrétaire général le 11 juin 1999 (S/1999/671).

2. Le présent rapport, soumis au Conseil de sécurité en application du paragraphe 6 de sa résolution 1242 (1999), contient des informations, pour la période allant jusqu'au 31 juillet 1999, sur la distribution de fournitures humanitaires dans l'ensemble de l'Iraq, y compris sur l'application du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies dans les trois gouvernorats du nord (Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh). Il fait le point de l'évolution de la situation depuis la fin de la période examinée dans le précédent rapport sur l'exécution du programme, soumis au Conseil le 18 mai 1999 (S/1999/573 et Corr.2).

II. RECETTES, ACHATS ET DISTRIBUTION AUX UTILISATEURS

A. Production de pétrole et vente de pétrole et de produits pétroliers

3. Du début de la phase VI jusqu'au 31 juillet 1999, les superviseurs de l'ONU et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) ont examiné et approuvé 75 marchés conclus avec des acheteurs des 32 pays suivants : Afrique du Sud (1), Algérie (1), Autriche (1), Bélarus (1), Belgique (1), Brésil (1), Bulgarie (1), Chine (4), Égypte (1), Espagne (3), États-Unis d'Amérique (1), Fédération de Russie (19), France (4), Gambie (1), Grèce (1), Inde (1), Irlande (1), Italie (4), Kenya (1), Malaisie (2), Maroc (2), Namibie (1), Pays-Bas (1), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2), Soudan (1), Suisse (6), Tunisie (1), Turquie (5), Ukraine (2), Viet Nam (1) et Yémen (1).

4. Le volume total des exportations de pétrole faisant l'objet de CES marchés est d'environ 355 millions de barils pour 180 jours, chiffre à peu près

identique à celui de la phase précédente. Le prix du brut iraquien a régulièrement augmenté depuis le début de la phase en cours; il avait progressé de 5 dollars par baril environ au début de juin et de 2,5 dollars supplémentaire au début de juillet et se situe actuellement autour de 17 dollars le baril, soit plus du double du cours le plus bas atteint en décembre 1998, période à laquelle le prix moyen du brut iraquien était de l'ordre de 7 dollars le baril. Aux cours actuels, le montant total des exportations approuvées se chiffre à 6 milliards de dollars environ et, compte tenu des nouveaux contrats en cours d'examen, le montant total des recettes prévues pour toute la période (180 jours) devrait atteindre 6,3 milliards de dollars (y compris le montant affecté au paiement des droits d'utilisation de l'oléoduc). Bien que ce montant soit sensiblement supérieur aux 5 milliards 256 millions de dollars de recettes autorisées pour la période en vertu de la résolution 1242 (1999), il reste insuffisant pour combler le trou de 3,1 milliards de dollars dû à l'insuffisance des recettes dégagées au cours des phases IV et V.

5. Au 31 juillet, les exportations de pétrole iraquien dans le cadre de la phase VI se déroulaient sans heurts et la coopération entre les superviseurs de l'ONU, les inspecteurs indépendants de la Saybolt, les autorités turques compétentes, l'Organisme d'État iraquien chargé de la commercialisation du pétrole et les acheteurs des pays concernés était excellente. Au total, il y a eu 100 chargements représentant 128 millions de barils, d'une valeur estimée à 2 milliards 65 millions de dollars. Environ 45 % de ces chargements ont été effectués à Ceyhan (Turquie).

6. Comme indiqué dans les précédents rapports, l'accroissement du volume total des exportations en provenance du nord et du sud de l'Iraq enregistré au cours de la phase V s'est traduit par une augmentation de la part de pétrole brut exportée à partir de Mina al-Bakr. Les principales installations de production de brut se trouvant dans le sud de l'Iraq, cette tendance s'est confirmée au cours de la phase VI. En conséquence, bien que l'on s'attende pendant cette phase à une progression considérable des exportations à partir du nord, qui devraient dépasser les 160 millions de barils, la part des exportations effectuées au départ de Ceyhan devrait continuer d'osciller entre 42 et 45 %.

7. Les superviseurs ont continué à conseiller le Comité du Conseil de sécurité sur les mécanismes de fixation des prix, l'approbation des contrats et les modifications à y apporter, ainsi que sur d'autres questions ayant trait aux exportations et au contrôle, au titre de la résolution 986 (1995) et de toutes les résolutions ultérieures pertinentes. Les superviseurs et la Saybolt ont assuré, en étroite collaboration, la surveillance des installations pétrolières concernées et la supervision des chargements.

8. À compter du 1er juillet, un seul superviseur est attaché au Programme Iraq, les membres du Comité du Conseil de sécurité n'ayant pas pu s'entendre sur le choix d'autres candidats. Jusqu'à présent, cette situation n'a pas entraîné de retards ni de difficultés particulières, mais il est urgent que le Comité prenne une décision pour garantir que les contrats d'exportation de pétrole pourront être honorés rapidement, sans interruption.

Mina al-Bakr

9. La Saybolt a indiqué dans ses rapports hebdomadaires au Bureau chargé du Programme Iraq que la situation, déjà mauvaise, continuait de se détériorer sur la plate-forme de chargement de brut de Mina al-Bakr. La société a averti le Bureau qu'en novembre 1998, ses inspecteurs et le personnel national travaillaient dans des conditions critiques, en raison notamment de problèmes d'approvisionnement en eau. À la demande du Bureau chargé du Programme Iraq, une équipe des Nations Unies a été dépêchée à Mina al-Bakr en avril 1999 pour déterminer ce qui pouvait être fait immédiatement pour améliorer les conditions de travail. L'équipe a procédé à une inspection générale de la plate-forme et a notamment examiné l'approvisionnement en eau potable, la structure de la plate-forme, les dispositifs de protection contre l'incendie, l'alimentation électrique, la qualité et la variété de la nourriture et les mesures de lutte contre les parasites. Le Bureau chargé du Programme Iraq a présenté le rapport détaillé de l'équipe au Ministère iraquien du pétrole en juin, en demandant au Gouvernement, qui est responsable de l'entretien de la plate-forme, de remédier au manque d'hygiène et de sécurité.

B. Comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq

10. Les comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq sont divisés en sept fonds distincts, conformément aux alinéas a) à g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Sur les 5 milliards 256 millions de dollars autorisés par la résolution 1242 (1999) pour la période de 180 jours commencée le 25 mai (phase VI), 897,1 millions de dollars avaient été déposés sur les comptes au 31 juillet, ce qui portait à 14 230 900 000 dollars le montant total des recettes tirées des ventes de pétrole depuis le début du programme. L'annexe I donne la ventilation des recettes entre les différents fonds et le montant des dépenses imputées sur ces recettes au 31 juillet. L'annexe II fait apparaître le nombre et la valeur des lettres de crédit couvertes par les recettes pétrolières, qui ont été émises pour financer l'achat de fournitures humanitaires.

C. Définition des priorités, traitement et approbation des demandes, livraison de fournitures à l'Iraq et distribution aux utilisateursCompte ESB (53 %)

11. Au cours de la période considérée, le Bureau chargé du Programme Iraq a traité des demandes correspondant aux phases IV à VI. L'état au 15 août des demandes présentées au titre du compte ESB (53 %) figure à l'annexe III. Le 14 juin, le Secrétariat a informé le Comité du Conseil de sécurité qu'il n'était plus possible d'accepter des demandes au titre de la phase III, toutes les recettes pétrolières qui, au cours de cette phase, pouvaient servir à l'achat de fournitures humanitaires à partir du compte ESB (53 %) ayant été utilisées. De même, une fois qu'auront été reçues toutes les demandes relatives au programme de nutrition ciblée qui sont dans la filière au titre de la phase IV, plus aucune demande ne sera acceptée au titre de cette phase.

12. Compte tenu de l'augmentation des recettes pétrolières enregistrée au cours de la deuxième moitié de la phase V, la distribution aux membres du Comité du texte de presque toutes les demandes reçues pour la phase V a repris après le 22 mars, exception faite de celles concernant le matériel de manutention des vivres et l'agriculture, deux secteurs pour lesquels les demandes déjà reçues sont supérieures au montant des allocations approuvées. Des consultations ont été engagées avec le Gouvernement iraquien en vue d'arrêter le montant des allocations sectorielles pour la phase V, l'objectif étant d'utiliser la totalité des recettes disponibles et de pouvoir distribuer la plupart des demandes en attente. Au 31 juillet, le financement de 213 demandes, d'une valeur de 508 666 705 dollars, avait été reporté de la phase IV à la phase V. Une demande d'une valeur de 775 000 dollars a été reportée de la phase IV à la phase VI et une autre d'une valeur de 151 126 dollars de la phase V à la phase VI.

13. L'annexe III présente, pour les phases IV à VI, le nombre de demandes reçues, distribuées, approuvées et en attente, ainsi que le nombre de demandes approuvées en attente de financement.

14. Alors que pour la phase III, 1 155 demandes ont été présentées au titre des comptes ESB (53 %) et ESC (13 %), pour la phase V le nombre était déjà de 1 906 au 31 juillet. Cette augmentation a imposé une lourde charge aux services du Bureau chargé du Programme Iraq qui assurent le traitement et l'évaluation des demandes. Deux spécialistes des questions douanières ont été engagés pour accélérer l'évaluation et la transmission des demandes. On met en place des dispositions visant à aider les missions permanentes et les missions d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les institutions et programmes des Nations Unies à améliorer la qualité des demandes présentées, à moderniser les opérations de saisie des données et à simplifier la procédure de révision des plans de distribution. Des mesures sont également prises pour permettre la réception des demandes sous forme électronique.

15. L'une des raisons pour lesquelles environ 160 demandes, dont un grand nombre concerne les phases V et VI, n'ont pu être distribuées aux membres du Comité est qu'elles contiennent des clauses de paiement qui pourraient s'avérer contraires aux procédures et modalités approuvées par le Comité du Conseil de sécurité, au Mémorandum d'accord entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement iraquien (S/1996/356) et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À la demande du Comité du Conseil de sécurité, le Bureau chargé du Programme Iraq garde ces demandes en attente jusqu'à ce que le Comité ait déterminé lesquelles pouvaient être distribuées à ses membres dans le cadre des procédures en vigueur et lesquelles devaient être retournées aux parties contractantes pour qu'elles les modifient.

16. Le volume de travail du Bureau chargé du Programme Iraq a aussi considérablement augmenté du fait de l'accroissement du nombre de demandes en attente pour lesquelles les membres du Comité du Conseil de sécurité ont demandé un complément d'information. Au 13 août, 475 demandes d'une valeur totale de 500 millions de dollars environ qui avaient été présentées au titre des phases III à VI étaient ainsi en attente. Le phénomène est particulièrement net dans trois secteurs, les télécommunications, l'électricité et l'eau et l'assainissement, où la proportion de demandes en attente par rapport au nombre

de demandes distribuées au titre de la phase V est de 100 %, 65,5 % et 53,4 %, respectivement.

17. En ce qui concerne les pièces de rechange et le matériel destinés au secteur pétrolier, le pourcentage de demandes en attente n'a pas changé pour celles relatives à la phase IV. En revanche, pour celles relatives à la phase V, la proportion est passée de 34,2 % à la date du dernier rapport à 43 % et, au 31 juillet, leur montant total était supérieur à celui des demandes approuvées. Près des trois quarts des demandes en attente correspondant à la phase V concernent les gisements et les installations pétrolières du sud de l'Iraq.

18. Afin d'accélérer l'échange d'informations entre les parties concernées par les demandes en attente, tant en ce qui concerne le compte ESB (53 %) que le compte ESC (13 %), le Bureau chargé du Programme Iraq, agissant en consultation avec les institutions et programmes des Nations Unies et le Gouvernement iraquien, a recensé les demandes les plus urgentes pour les porter à l'attention du Comité du Conseil de sécurité. En outre, en consultation avec les institutions et programmes des Nations Unies et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, il a dressé la liste de celles dont l'approbation pourrait contribuer à atténuer les effets de la grave sécheresse que connaît l'Iraq. Ces informations sont communiquées au Comité du Conseil de sécurité au moment où les demandes en question lui sont transmises et sont également exploitées pour le traitement des demandes mises en attente.

Compte ESC (13 %)

19. L'état au 15 août des demandes présentées au titre du compte ESC (13 %) pour les phases IV à VI figure à l'annexe III.

III. ACTIVITÉS D'OBSERVATION ET DE SUPERVISION

A. Inspection et confirmation authentifiées de l'arrivée de fournitures humanitaires

20. La société Cotecna Inspection S.A., qui est l'agent d'inspection indépendant désigné par l'ONU, a continué de confirmer l'arrivée des fournitures humanitaires aux points d'entrée d'Al-Walid, Trébil, Oum Qasr et Zakho et de signaler la livraison par les organismes et programmes des Nations Unies des fournitures financées par le compte ESC (13 %) aux trois gouvernorats de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh. De nouveaux locaux pour les agents d'inspection ont été installés à Oum Qasr et Trébil. Le matériel, les programmes et le matériel de communication nécessaires ont été mis en place pour fournir des liens d'information plus performants entre les points d'entrée, Genève et New York. Des opérations d'échantillonnage et d'analyse accélérées ont été effectuées sur une base expérimentale dans des laboratoires situés en Jordanie et en Turquie, ce qui permet de fournir plus rapidement des résultats aux agents d'inspection indépendants en l'absence de laboratoires mobiles aux points d'entrée. Les analyses plus approfondies qui peuvent s'avérer nécessaires se font en Suisse.

21. La Cotecna et le Groupe d'observateurs multidisciplinaire ont signalé que le port d'Oum Qasr continuait à se détériorer, ce qui pouvait compromettre les

/...

dispositifs logistiques, en particulier le déchargement et l'acheminement de marchandises en vrac telles que les produits alimentaires. Le port manque notamment de dragueurs, de pièces de rechange pour les remorqueurs, d'élévateurs à fourche et a besoin de nouveaux chariots cavaliers pour décharger les navires et de nouveaux véhicules de lutte contre l'incendie; en outre, des pannes de courant électrique empêchent l'utilisation des grues de déchargement. Certains de ces besoins ont été énumérés dans le plan de distribution pour la phase VI. Le Bureau chargé du Programme Iraq a demandé au Gouvernement iraquien de prendre des mesures pour que la situation s'améliore.

B. Supervision des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière

22. L'Iraq a reçu livraison de nouveaux chargements de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière, achetés en vertu des résolutions 1175 (1998) et 1210 (1998). Au 31 juillet, la valeur totale de ces nouveaux chargements arrivés en Iraq était de 78 844 964 dollars. Dans le cadre du mécanisme de contrôle créé par la résolution 1175 (1998), la Saybolt supervise, avec la Cotecna, l'arrivée, le stockage et l'utilisation des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière en Iraq. Étant donné que le rythme des livraisons s'est beaucoup intensifié, l'équipe de supervision compte désormais quatre membres, deux superviseurs supplémentaires devant commencer leurs activités pendant la phase actuelle. On a ainsi pu superviser les deux premiers stades d'opération de la sonde de signalisation dont a été équipé l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, tout en poursuivant la supervision de routine dans les entrepôts et dépôts de distribution.

23. Étant donné les capacités limitées des hangars désignés à l'origine pour entreposer les pièces détachées et le matériel en question, ceux-ci sont maintenant souvent livrés directement à leur lieu de destination. Cet ajustement dans la procédure a également réduit les risques de dommages durant le déchargement et le déballage dans les entrepôts intermédiaires.

24. Les superviseurs ont constaté des retards accrus dans le transport et le déballage des pièces détachées et du matériel arrivant à Oum Qasr destinés aux entrepôts de la South Oil Company à Bassorah. La South Oil Company a indiqué qu'on ne disposait pas des moyens de transport nécessaires pour ce faire. L'entrepôt de Bassorah manque d'espace et est donc très encombré, étant donné que les pièces détachées et le matériel déjà livrés ne peuvent pas être utilisés sur le terrain jusqu'à ce que tous les articles aient été reçus.

25. Le personnel chargé de superviser les pièces détachées et le matériel signale qu'il a bénéficié de l'entière coopération des autorités compétentes en Iraq pour l'accomplissement de sa tâche.

C. Dispositif d'observation des Nations Unies

26. À quelques exceptions près dans des zones voisines de Mossoul et de la frontière turque, les activités d'observation se sont régulièrement poursuivies dans tout le pays durant la période examinée, malgré les problèmes persistants de sécurité.

27. Au cours de la période considérée, le Groupe d'observation par région géographique a effectué 2 660 visites dans les secteurs de l'alimentation, de la santé, de la nutrition, de l'agriculture et de l'éducation, dont des vérifications ponctuelles auprès des 1 449 bénéficiaires de rations alimentaires. Les observateurs du Programme alimentaire mondial (PAM) ont effectué au total 41 854 visites durant cette période, dont 247 visites de silos, 1 050 visites d'usines, 234 visites de dépôts, 11 239 visites auprès d'agents de distribution de vivres et de farine et 29 076 visites ponctuelles auprès de ménages. Depuis le début du programme, le PAM a effectué des visites auprès de tous les agents chargés de la distribution des vivres et de la farine dans l'ensemble du pays, auprès de 10,05 % du total des ménages dans le centre et le sud du pays et de 24,58 % des ménages dans les trois gouvernorats de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh au nord.

28. Dans le secteur de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a procédé à un inventaire général des stocks d'articles médicaux se trouvant dans les entrepôts de la société d'État iraquienne chargée de l'importation des médicaments (Kimadia) à Bagdad et a analysé les données relatives aux services de santé rassemblées par le Ministère de la santé afin d'évaluer l'effet du programme humanitaire sur ce secteur. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a réalisé une enquête sur l'état nutritionnel de 22 599 enfants âgés de moins de 5 ans, qu'il a pesés et mesurés, dans 127 centres de santé primaires dans le centre et le sud du pays, ainsi qu'une enquête similaire portant sur 2 760 enfants dans les trois gouvernorats du nord. En ce qui concerne l'alimentation en eau et l'assainissement, les observateurs de l'UNICEF ont fait 510 inspections de divers projets d'alimentation en eau et dépôts à Bagdad et dans les 15 gouvernorats du centre et du sud, dont 191 pour superviser les approvisionnements de chlore. Dans le nord, l'UNICEF a réalisé une étude des projets d'approvisionnement en eau au niveau des villages pour évaluer les effets de la sécheresse.

29. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), tout en poursuivant ses activités régulières d'observation dans le secteur agricole, a en outre procédé à trois enquêtes auprès des bénéficiaires, l'une sur les effets de la fièvre aphteuse, la deuxième sur l'utilisation des agents agrochimiques pour la protection des plantes et la troisième sur le matériel agricole. Au total, la FAO a effectué 629 observations dans le centre et le sud et 1 673 dans le nord du pays. Dans le secteur de l'électricité, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a entrepris une étude et une analyse d'ensemble de la capacité installée et existante de production des centrales électriques et des réseaux de distribution dans les trois gouvernorats du nord. Les observateurs du PNUD ont visité 129 centrales électriques, sous-stations de distribution et de transmission et entrepôts dans plus de 60 emplacements des 15 gouvernorats du centre et du sud au cours de la période considérée.

30. Dans le domaine de l'éducation, une difficulté de longue date à laquelle se heurtaient les activités d'observations a été résolue à la fin du mois de juin 1999, le Ministère de l'enseignement supérieur ayant porté de quatre à 10 le nombre de ses escortes de convois pour lesquelles il a en outre accepté de fournir des véhicules. En juillet, les observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont pu pour la

première fois se rendre dans des universités hors de Bagdad. Au total, les observateurs des Nations Unies ont pu réaliser 330 visites d'observation dans le secteur de l'éducation.

IV. EXÉCUTION DU PROGRAMME : EFFICACITÉ, ÉQUITÉ ET ADÉQUATION

A. Exécution du programme dans le centre et le sud de l'Iraq

31. La terrible sécheresse et l'alimentation électrique qui ne cesse de se détériorer en Iraq ont aggravé la situation humanitaire déjà fragile signalée dans le précédent rapport. Pour faciliter l'examen des demandes motivées par la sécheresse, l'Organisation des Nations Unies a établi une liste des contrats que le Comité du Conseil de sécurité devait examiner d'urgence. Ceux-ci portaient essentiellement sur des marchandises dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation en eau et de l'assainissement, de l'électricité et de la santé. Afin d'évaluer l'ampleur et les effets de la sécheresse, une rapide enquête sur le terrain a été réalisée dans les trois gouvernorats du nord : Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh. Au 31 juillet, toutefois, la FAO attendait toujours l'approbation du Gouvernement iraquien pour entreprendre au nom du système des Nations Unies une enquête à l'échelon du pays.

32. Durant la visite que le Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq a effectuée récemment dans le pays en juin, le Gouvernement iraquien a accepté de coopérer pleinement avec les Nations Unies pour dresser l'inventaire des fournitures et du matériel fournis conformément à la résolution 986 (1995), se trouvant dans les entrepôts du Gouvernement. Cet inventaire auquel procéderont les organismes et programmes des Nations Unies compétents consistera à répertorier les articles par catégories en indiquant pour chacun la valeur en dollar. La catégorie indiquera par exemple les fournitures et le matériel qui sont défectueux ou qui ne satisfont pas aux normes de contrôle de la qualité, les marchandises nécessitant des articles complémentaires et notamment des pièces de rechange et du matériel qui attendent d'être expédiés à l'Iraq, ou les demandes de marchandises qui ont été mises en attente par le Comité du Conseil de sécurité. On fera également l'inventaire des fournitures conservées dans les dépôts comme stocks régulateurs. Cet inventaire sera continu, portera sur chaque secteur et fera partie intégrante des rapports soumis par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq.

Alimentation

33. Au 31 juillet, des denrées alimentaires et du matériel de manutention de produits alimentaires d'une valeur de 3 milliards 856 millions de dollars avaient été livrés à l'Iraq depuis le début du programme et, sur ce total, l'équivalent de 3 milliards 313 millions de dollars (soit 85,9 %) avait été distribué aux utilisateurs du centre et du sud du pays. Pendant la période considérée, au total, l'équivalent de 480 millions de dollars était arrivé pour ce secteur et l'équivalent de 511 millions de dollars avait été distribué. L'objectif arrêté pour la phase VI est de fournir une ration alimentaire journalière de 2 150 calories par personne inscrite.

34. La ration alimentaire a continué d'être inférieure à ce qui était envisagé (2 150 calories par personne et par jour) représentant en moyenne, pendant la

/...

période considérée, 93 % de la valeur calorique prévue et 85 % de la valeur protéinique prévue. Dix des produits faisant partie de la ration ont été distribués intégralement. Les aliments riches en protéines, comme les légumineuses et les produits laitiers, sont ceux qui ont manqué le plus et leur distribution a été inférieure à ce qui était prévu dans le plan. Cela s'explique en partie par l'arrivée tardive des produits et aussi par l'insuffisance des commandes passées par le Ministère du commerce. Environ 12 % du contenu de la ration alimentaire ont été financés par des prêts gouvernementaux. Le Gouvernement n'a pas de stocks régulateurs de produits laitiers riches en protéines et les manque de ces produits continue d'entraîner une réduction de la valeur calorique de la ration.

35. Dans l'ensemble, les demandes présentées pour le secteur de l'alimentation ont été suffisantes pour permettre de répondre aux critères modifiés des phases IV et V, mais celles qui concernent les légumineuses ont été insuffisantes pendant la phase IV et, à ce jour, aucune demande n'a été reçue au titre de la phase V, à l'exception de celles qui ont été reportées de la phase précédente. De même, les demandes concernant le lait et le fromage destinés aux adultes ont été insuffisantes pendant les phases IV et V. Pendant la phase V, les besoins n'ont été couverts qu'à raison de 57 % dans le cas des légumineuses et de 54 % dans celui du lait et du fromage pour adultes, alors que ces pourcentages allaient de 93 à 116 % dans le cas des autres produits alimentaires. Ces deux catégories de produits n'ont donc pas figuré dans la ration mensuelle ou n'y ont figuré qu'en quantité réduite pendant toute la période considérée.

Santé et nutrition

36. Selon l'OMS, au 31 juillet, des médicaments, des fournitures médicales et du matériel médical d'une valeur de 664,6 millions de dollars, achetés dans le cadre d'un arrangement d'achat en vrac, étaient arrivés en Iraq depuis le début du programme, dont 63,6 % (soit une valeur de 422,8 millions de dollars) avaient été distribués aux utilisateurs dans l'ensemble du pays. Pendant la période considérée, au total, des fournitures d'une valeur de 58,7 millions de dollars sont arrivées et l'équivalent de 74,1 millions de dollars a été distribué. Au 31 juillet, il restait dans les entrepôts des articles d'une valeur de 241,8 millions de dollars. L'objectif dans ce secteur consistait à fournir une large gamme de médicaments et de matériel médical et dentaire, et d'en faciliter la distribution.

37. Dans le plan de distribution correspondant à la phase VI, le Gouvernement iraquien a suggéré que, dans le domaine de la santé, les montants prévus soient partagés également entre médicaments et matériel médical. C'est là un progrès par rapport au partage qui avait été suggéré dans le plan de distribution précédent (60 % et 40 %, respectivement). En effet, le Ministère de la santé privilégiait auparavant le matériel médical aux dépens des produits pharmaceutiques essentiels.

38. L'OMS a commencé en mai à dresser un inventaire détaillé des stocks se trouvant dans les entrepôts de la Kimadia à Bagdad. Au 31 juillet, des médicaments d'une valeur totale de 386,9 millions de dollars étaient arrivés dans le pays, dont 265,8 millions avaient été distribués, soit un taux de

distribution de 68,8 % pour l'ensemble du pays. Des articles d'une valeur de 103,6 millions de dollars (26,7 %) ont servi à constituer des stocks régulateurs et des stocks d'exploitation. Il ressort de l'analyse des stocks que des fournitures médicales et du matériel médical d'une valeur de 148 millions de dollars (65 %) ont été distribués sur un total d'une valeur de 227,9 millions de dollars. Quinze pour cent du stock restant étaient constitués d'articles en cours de contrôle de qualité, ayant été écartés à la suite de tels contrôles ou mis de côté en attendant l'arrivée d'accessoires complémentaires. Les retards de distribution causés initialement par des difficultés de transport ont été en partie réglés. En ce qui concerne les stocks de pièces détachées, 52 % ont été distribués (832 708 dollars sur un total de 1,5 million de dollars). Ce faible taux de distribution est dû au fait que les pièces détachées sont stockées en un seul endroit et qu'elles ne sont distribuées que sur demande.

39. La distribution des médicaments est retardée surtout par le temps nécessaire aux contrôles de qualité. Ainsi, les vaccins contre la tuberculose et la diphtérie commandés pour les gouvernorats du nord ont été soumis à un contrôle qui a duré quatre mois; ce contretemps a été jugé particulièrement préoccupant et l'UNICEF a proposé que les vaccins destinés aux gouvernorats du nord soient achetés directement comme cela s'était fait au cours de la phase I. L'OMS a offert une assistance technique aux laboratoires de contrôle de la qualité et elle a signalé que cette aide avait permis de ramener de 28 à 23 jours la durée moyenne des contrôles exercés.

40. Une évaluation qualitative des articles achetés en application de la résolution 986 (1995) pour les centres de santé a fait apparaître que la plupart de ces centres ont reçu 25 à 33 % des 70 articles (y compris des médicaments essentiels) recommandés dans la liste nationale pour les soins de santé primaires, alors que ce pourcentage était de 10 % il y a un an. La plupart des autres articles pouvaient être obtenus d'autres sources. Certains n'ont pas encore été livrés et les arrivées ont été très irrégulières, ce qui rend impossible d'assurer que les besoins seront couverts à tout moment. Dans les hôpitaux, les patients hospitalisés ont reçu la totalité des médicaments nécessités par leur traitement lorsque les médicaments étaient disponibles. Par contre, dans les services de consultation externe des hôpitaux ou des centres de santé, les malades n'ont en général reçu que trois jours de traitement même dans le cas de médicaments devant être administrés au minimum pendant quatre à cinq jours. Les malades des dispensaires publics et des services de consultation relevant de compagnies d'assurance n'ont reçu que trois jours de traitement. Dans presque tous les établissements de santé, il y a eu une grave pénurie de toute une gamme d'antibiotiques. De même, presque tous les hôpitaux ont manqué d'analgésiques narcotiques, de corticostéroïdes injectables et de fournitures médicales. À la fin du mois de mai, une grave pénurie de médicaments antituberculeux a obligé à interrompre le traitement de la plupart des malades. L'OMS, dans le cadre de son programme ordinaire, a acheté d'importantes quantités de ces médicaments, ce qui a permis à certains patients de poursuivre leur traitement.

41. Les médicaments destinés à soigner les maladies chroniques ont été des éléments prioritaires au cours de toutes les phases. Il en existe une liste détaillée répartie en 12 catégories thérapeutiques. À juger d'après la consommation mensuelle des périodes précédentes, les stocks de ces médicaments

qui se trouvaient dans les entrepôts de la Kimadia au 30 juin devraient suffire dans la plupart des cas pour les trois mois à venir au moins.

42. En avril, l'UNICEF a effectué une étude de la situation nutritionnelle dans 127 centres de santé primaire situés dans le centre et le sud de l'Iraq, analysant le poids et la taille de 22 599 enfants de moins de 5 ans. Si l'on compare avec les données obtenues en mars 1998, la prévalence de l'insuffisance pondérale est restée presque identique (21,3 % en avril 1999 contre 22,8 % en mars 1998), de même que celle de l'émaciation (9,3 % contre 9,1 %). Par contre, il y a eu apparemment une réduction des retards de croissance ou de la malnutrition chronique (20,4 % contre 26,7 %). Ces chiffres restent certes anormalement élevés, mais c'est la première fois qu'une réduction apparaît depuis la première enquête faite en avril 1997.

43. Dans le cadre de la phase IV du programme (30 mai-23 novembre 1998), 15 millions de dollars avaient été attribués au programme d'alimentation destiné aux enfants de moins de 5 ans et aux mères qui allaitent. Malgré les demandes répétées présentées par les Nations Unies à différents niveaux, au 31 juillet, une demande seulement avait été reçue par le Bureau chargé du Programme Iraq et approuvée par le Conseil de sécurité, concernant l'achat de biscuits à haute teneur en protéines d'une valeur de près de 1,7 million de dollars. Aucune demande de lait thérapeutique n'a été présentée au Bureau. Selon l'UNICEF, les biscuits à haute teneur en protéines devraient commencer à arriver en Iraq dans les deux mois qui viennent. Le 27 juillet, le Gouvernement iraquien a déclaré qu'il avait commandé des produits nutritionnels prévus pour la phase IV dans les quantités précisées dans le plan de distribution de la phase VI, pour un coût de 9 481 000 dollars – ce qui a été confirmé par l'UNICEF – et demandé au Bureau chargé du Programme Iraq de consacrer à de nouveaux contrats dans le domaine de l'eau et de l'assainissement le reste (4,6 millions de dollars) des 15 millions de dollars alloués au programme nutritionnel. Les montants consacrés au programme d'alimentation supplémentaire sont de 9 481 000 dollars pour la phase V et de 6 160 000 dollars pour la phase VI.

Eau et assainissement

44. Au 31 juillet, des fournitures d'une valeur de 72 millions de dollars destinées au secteur de l'eau et de l'assainissement étaient arrivées en Iraq depuis le début du programme, dont 82 % (58,2 millions de dollars) avaient été distribués à partir d'entrepôts centraux et 55 % (38,8 millions de dollars) avaient été installés ou livrés aux destinataires. Au total, des fournitures d'une valeur de 12,1 millions de dollars sont arrivées pendant la période considérée et des fournitures d'une valeur de 12,4 millions de dollars ont été installées ou livrées. Dans les villes, on s'est attaché principalement à améliorer l'approvisionnement en eau ainsi que la qualité de l'eau, en assurant l'entretien des stations d'épuration et en prêtant un appui limité destiné au fonctionnement des réseaux urbains d'assainissement. Dans les zones rurales, on a cherché surtout à améliorer l'approvisionnement en eau traitée, en mettant en place de plus petites installations de traitement et en fournissant des camions-citernes.

45. La distribution, de l'entrepôt central aux usines d'épuration, des fournitures dans le domaine de l'eau et de l'assainissement continue de se faire

/...

lentement. La Compagnie des eaux de Bagdad, responsable de la zone de la capitale, a assuré la distribution de 41 % du matériel arrivé. L'Entreprise générale de traitement des eaux, qui doit distribuer le matériel destiné au centre du pays, a distribué 62 % du matériel livré. D'importantes quantités d'équipement essentiel restent entreposées, ce qui, d'après les explications données, serait dû essentiellement à la réduction importante du personnel capable de vérifier, transporter et utiliser les éléments commandés. Il est peu probable que le rythme de la distribution s'améliore sans un programme de formation en cours d'emploi.

46. La production d'eau dans les installations recevant du matériel a augmenté de 10 à 15 %. Au niveau du consommateur, il est difficile d'évaluer les progrès de la production, en raison de la détérioration des réseaux, des longues interruptions de courant et de l'accroissement de la population. La Compagnie des eaux de Bagdad et l'Entreprise générale de traitement des eaux a commandé et reçu au total 51 groupes électrogènes, destinés à permettre à plusieurs installations de fonctionner sans interruption. Sur les 20 groupes destinés à la Compagnie des eaux de Bagdad qui sont arrivés, deux faisaient l'objet d'un contrôle de qualité. Les 31 groupes électrogènes destinés à l'Entreprise générale de traitement des eaux sont arrivés; tous ont été distribués, mais 16 seulement ont été installés. Au total, 34 des 46 camions-citernes commandés sont arrivés dans le pays, dont un endommagé. Les 33 autres ont été distribués. Les petites unités de traitement de l'eau qui avaient été commandées (50) sont toutes arrivées, y compris 30 reçues récemment et 10 reçues sans pièces complémentaires. Dix ont été distribuées.

47. En raison de la sécheresse, les installations d'épuration d'eau ont eu du mal à pomper l'eau dans les rivières, le niveau de celles-ci (ayant baissé de 1,5 à 2 mètres, d'après le Ministère de l'agriculture et la FAO). Cet effet s'est fait sentir plus fortement dans les zones rurales que dans les zones urbaines. La contamination de l'eau causée par le rejet d'eaux d'égout non traitées a augmenté.

48. La Compagnie des eaux de Bagdad et l'Entreprise générale de traitement des eaux ont reçu respectivement 2 050 et 5 250 tonnes de chlore pendant la période considérée. La première a utilisé 79 % de la quantité reçue et la seconde 59 %. D'après les données limitées communiquées par le Ministère de la santé pendant la période considérée, le pourcentage d'échantillons d'eau ne répondant pas aux critères de qualité a été de 5 % pour l'analyse bactériologique et de 8 % pour le contrôle de la teneur en chlore au cours du premier trimestre de l'année. Les chiffres comparables pour 1998 étaient 13 et 20 %. Dans l'ensemble, la qualité de l'eau s'est améliorée, mais cette amélioration ne s'est pas encore fait sentir dans certains des gouvernorats. Pour réagir à la prévalence des maladies diarrhéiques, ces gouvernorats ont augmenté la chlorination de l'eau. Les activités de surveillance menées par le Ministère de la santé se sont accrues.

Agriculture

49. Au 31 juillet, des fournitures agricoles d'une valeur de 176,5 millions de dollars étaient arrivées en Iraq depuis le début du programme. Une partie, d'une valeur de 101,6 millions de dollars (soit 57,6 % de la valeur totale)

avait été installée dans divers sites ou distribuée aux utilisateurs finals. Au cours de la période considérée, des fournitures d'un montant total de 47,8 millions de dollars sont arrivées en Iraq et des fournitures d'une valeur de 49,6 millions de dollars ont été installées ou distribuées. Le principal objectif des activités entreprises dans ce secteur a été de fournir aux agriculteurs des machines et du matériel agricoles, du matériel d'irrigation, des produits de pulvérisation, des vaccins pour les animaux et des moyens de production pour les élevages avicoles et de remettre en état les exploitations avicoles.

50. La distribution des fournitures agricoles s'est faite plus ou moins bien selon les sous-secteurs. Dans le domaine de l'irrigation, 86 % des fournitures ont été utilisées. Dans celui de la santé animale, 57 % des fournitures (vaccins, par exemple) ont été utilisées. Cette amélioration par rapport à la période précédente est probablement due à l'urgence qu'il y a à traiter les animaux touchés par la fièvre aphteuse. Quarante pour cent seulement du matériel et des produits de protection des végétaux ont été distribués aux utilisateurs. Dix-neuf pour cent des pièces détachées et 57 % des machines agricoles ont été distribuées. Une grande partie du matériel agricole et des pièces détachées est arrivée dans les entrepôts des gouvernorats, ce qui montre que le problème ne vient pas du transport. Les agriculteurs rechignent à acheter des machines agricoles, en raison essentiellement des longues démarches que les acheteurs de matériel fourni au titre de la résolution 986 (1995) doivent accomplir auprès des autorités agricoles locales. De plus, ils jugent que la partie du prix mise à leur charge est trop élevée. Ces problèmes ont été portés à l'attention du Gouvernement par l'Organisation des Nations Unies. Le Ministère de l'agriculture a reconnu qu'il était nécessaire de réduire les prix du matériel agricole.

51. Parmi les diverses conséquences de la sécheresse, la FAO a signalé une baisse de la production de blé, qui a chuté de 708 669 tonnes pour la saison 1997/98 à 331 100 tonnes actuellement (47 %), et de la production d'orge, tombée de 675 692 tonnes pour la saison 1997/98 à 188 548 tonnes actuellement (28 %). On s'attend également à une nouvelle diminution de la production des récoltes d'été irriguées et de la productivité des vergers. Par ailleurs, les surfaces cultivées en riz et en maïs auraient diminué de 70 à 80 %. La FAO a aussi indiqué une diminution du fourrage, y compris les sous-produits agricoles, l'orge et la pâture, ce qui a pour conséquence d'affaiblir le bétail et de le rendre plus vulnérable aux maladies.

52. La distribution de matériel d'irrigation a facilité la lutte contre la sécheresse. Elle a permis de remplacer le matériel usagé des stations de drainage et d'irrigation. Le matériel distribué a couvert 25 % des besoins en pompes et moteurs électriques. La FAO avait proposé que l'on accélère les procédures d'approbation et de mise en application des contrats relatifs aux fournitures de lutte contre la sécheresse au titre de la phase V qui étaient en suspens. Tous ces contrats, sauf un, ont été approuvés par le Comité du Conseil de sécurité.

53. D'après le Gouvernement iraquien, à la fin du mois de juillet, 2 594 054 moutons et chèvres et 154 060 bovins étaient atteints par la fièvre aphteuse ; 408 516 moutons et chèvres, soit 16 %, et 19 531 bovins, soit 13 %,

/...

en étaient morts. Dans le but d'enrayer l'épizootie, une campagne de vaccination a été lancée dans tout le pays le 9 juin 1999. La totalité des 1,5 million de doses destinées aux bovins a été distribuée et utilisée. Dix-huit millions de doses pour ovins et bovins ont été achetées au titre de la phase V et un million de doses pour bovins seront achetées au titre de la phase VI. Même si les doses fournies dans le cadre du programme ont beaucoup contribué à enrayer la progression de la maladie, il manque encore des vaccins de rappel pour 26 % des bovins vaccinés.

54. La production avicole a été entravée par deux problèmes principaux, à savoir de fréquentes coupures d'électricité et des retards dans l'approbation des contrats relatifs aux générateurs et au matériel de rénovation des exploitations avicoles ainsi que dans l'arrivée de ces équipements. Au total, pour ce sous-secteur, la valeur cumulative des fournitures arrivées au 31 juillet s'élevait à 27 620 094 dollars. Une partie, d'un montant de 18 408 079 dollars, avait été distribuée aux utilisateurs finals. L'essentiel des fournitures restantes, composé d'aliments pour volailles, devait être distribué à intervalles réguliers selon les besoins des différents cycles de production. Selon la FAO, pendant la période considérée, les moyens de production fournis au titre de la résolution 986 (1995) ont permis de produire 4,4 tonnes de viande et 2 687 000 oeufs.

Électricité

55. Au 31 juillet, du matériel électrique d'un montant de 139,7 millions de dollars était arrivé en Iraq depuis le début de l'exécution du programme. Une partie, d'une valeur de 132,8 millions de dollars (soit 95 % de la valeur totale), avait été acheminée jusqu'aux sites d'installation dans le centre et le sud du pays. Pendant la période considérée, des fournitures d'une valeur de 24,9 millions de dollars sont arrivées en Iraq et des fournitures d'une valeur de 29,8 millions de dollars ont été acheminées jusqu'aux sites d'installation. L'activité dans ce secteur a consisté principalement à fournir du matériel électrique à 21 centrales électriques et aux quatre services d'entretien relevant chacun d'un service de distribution d'électricité, l'objectif étant de ralentir la détérioration du réseau en couvrant les besoins d'urgence.

56. La capacité de production installée du centre et du sud de l'Iraq est de 8 475 mégawatts. Actuellement, seulement 30 à 40 % de cette capacité est disponible, ce qui a des conséquences pour tous les usagers. La première étape de remise en état de la centrale de Nassiriya a ajouté 360 mégawatts au réseau national. La production de la centrale de Baiji est passée de 400 mégawatts en mars à 550 mégawatts en juillet 1999, ajoutant 150 mégawatts au réseau. La construction de six nouvelles tranches dans la centrale à gaz de Mulla Abdul, qui devrait être terminée d'ici février 2000, devrait ajouter 225 mégawatts à la production nationale. L'électricité a été coupée 12 à 16 heures par jour dans la plupart des 15 gouvernorats et de six à neuf heures par jour dans celui de Bagdad. La faiblesse des précipitations, en 1998-1999, a gravement réduit la capacité de production des centrales hydroélectriques et, dans une certaine mesure, des centrales thermiques et à gaz. Pendant l'été de 1999, la production moyenne des centrales hydroélectriques a chuté de près de 50 % par rapport à leur capacité de 1998 et ne représente actuellement que 26 % de la capacité installée totale. La sécheresse a aussi entravé le fonctionnement des centrales

thermiques, dont le générateur et les systèmes de refroidissement du condenseur et des autres éléments utilisent des quantités considérables d'eau traitée.

57. Plusieurs membres du personnel iraquien ont été victimes d'accidents à cause du manque de matériel de sécurité. Au cours de la période considérée, on a signalé 19 accidents, dont neuf mortels. La totalité des 2 256 343 dollars alloués à l'achat de matériel de sécurité au titre de la phase V a fait l'objet de contrats. Une partie de ces contrats, d'une valeur de 1 555 156 dollars, ont été approuvés, tandis que des contrats d'un montant total de 696 080 dollars sont en suspens. Aucun matériel n'est encore arrivé dans le pays.

Éducation

58. Au 31 juillet, du matériel destiné à l'éducation d'une valeur de 37,8 millions de dollars était arrivé en Iraq depuis le début du programme. Une partie, d'une valeur de 18,6 millions de dollars (soit 49,2 % de la valeur totale), avait été distribuée. Au cours de la période considérée, des fournitures d'un montant total de 4,8 millions de dollars sont arrivées en Iraq et du matériel d'une valeur de 1,7 million de dollars a été distribué. Dans ce secteur, on s'est principalement employé à fournir du matériel pour la remise en état des écoles et de l'imprimerie du Ministère de l'éducation et pour la fabrication de mobilier scolaire, ainsi que des fournitures scolaires, des fournitures pour les cours d'éducation physique, du matériel pédagogique, du mobilier, des livres et des équipements sportifs.

59. Une étude fondée sur des informations collectées auprès des écoles montre que la rénovation des établissements reste une priorité et qu'elle est entravée par le manque de ressources locales permettant de financer les salaires et l'achat de matériel fabriqué en Iraq. Malgré la distribution, au cours des trois derniers mois, de 83 907 pupitres préfabriqués et montés et de 6 570 pupitres fabriqués au niveau local, la pénurie se fait encore cruellement sentir. Cela étant, les besoins immédiats en tableaux noirs ont été satisfaits.

60. Les moyens de transport et d'installation du matériel sont insuffisants. Le transport des fournitures jusqu'aux écoles et leur installation varient d'un gouvernorat à l'autre, selon les politiques appliquées pour la collecte et la livraison du matériel. En conséquence, en dépit de la livraison de nombreuses fournitures aux gouvernorats à la fin de l'année scolaire, leur distribution dépend de la capacité des écoles bénéficiaires d'en organiser la collecte. La livraison de camions d'ici à septembre 1999 pourrait remédier au problème.

Amélioration de l'appui apporté au programme humanitaire en matière de télécommunications

61. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (S/1999/573), la partie sept révisée du plan de distribution pour la phase V, concernant les télécommunications, a été approuvée le 13 mai 1999 (S/1999/559). Au 31 juillet, six demandes, pour une valeur totale de 93,2 millions de dollars, avaient été reçues pour le secteur des télécommunications. Quatre de ces demandes, d'une valeur de 61,5 millions de dollars, ont été mises en attente. Le Secrétariat a conseillé les missions permanentes concernées sur la marche à suivre pour mener

à bonne fin les deux demandes restantes, d'une valeur de 31,7 millions de dollars.

B. Application du programme à Dohouk, Arbil et Suleimaniyeh

Produits alimentaires

62. Au 31 juillet, la valeur des denrées alimentaires distribuées depuis le début du programme dans les trois gouvernorats du nord – Dohouk, Arbil et Suleimaniyeh – au titre de l'accord conclu avec le Gouvernement iraquien pour les achats en grandes quantités, représentait 501,6 millions de dollars. Le montant total des denrées distribuées au cours de la période faisant l'objet du rapport s'est élevé à 78,5 millions de dollars. L'objectif du programme de distribution, qui est analogue à celui mis en oeuvre dans le centre et le sud, est de fournir à toute personne enregistrée un panier alimentaire représentant 2 150 calories par jour.

63. Les autorités locales se sont déclarées gravement préoccupées par la question du contrôle de la qualité des denrées alimentaires. L'ONU a fait observer aux autorités locales que sur 1,3 million de tonnes de vivres distribuées aux trois gouvernorats du nord depuis la mise en route du programme humanitaire, moins de 1 000 tonnes, soit moins de 0,08 %, avaient été perdues ou endommagées, un chiffre bien inférieur à la norme maximale de 2 % internationalement admise. Le PAM avait donné pour instruction à tous ses services locaux, dans le nord de l'Iraq, de remplacer immédiatement toutes denrées alimentaires trouvées endommagées ou de mauvaise qualité.

64. Le PAM a proposé d'élaborer un projet de protocole entre le PAM et le Gouvernement concernant les procédures, règles et règlements applicables à la réception des denrées dans les entrepôts de transit de Mossoul et Kirkouk. bien que le Ministère du commerce refuse d'avaliser officiellement ces procédures, il est convenu de fournir au PAM les résultats d'analyses de laboratoire détaillées ainsi que des certificats sanitaires concernant l'acceptabilité des denrées destinées à la consommation humaine lors des livraisons à Mossoul et Kirkouk ou immédiatement après. Seraient également visés les stocks vivriers constitués par le Gouvernement grâce aux prêts qui lui ont été accordés. Les résultats des tests de laboratoire menés par le Ministère ont de manière générale force obligatoire pour le PAM; ce dernier se réserve toutefois le droit de demander à un tiers de procéder à une analyse de la qualité des denrées en cas de différend.

65. Pour que les rations alimentaires puissent être distribuées dans les délais voulus et de façon équitable dans l'ensemble du pays, le Gouvernement a également accepté de s'assurer que la totalité des livraisons se trouve bien dans les entrepôts du PAM avant d'annoncer la composition du panier alimentaire mensuel. Le PAM et le Ministère sont en outre convenus que ce dernier devrait tenir compte des stocks se trouvant dans les entrepôts du PAM dans ses plans de travail hebdomadaires. Le PAM informera chaque semaine le Ministère des stocks existants.

66. Du fait des retards dans la livraison de certains produits, 41 % en moyenne des agents chargés de la distribution des denrées n'ont pas reçu toutes leurs

rations mensuelles. Cela s'explique en particulier par le fait que les livraisons de légumes secs et de savon ont été faites avec retard en mai, que les livraisons de légumes secs prévues pour juin n'ont pas eu lieu et que le riz de mauvaise qualité qui avait été fourni n'a pas été remplacé. Il s'ensuit qu'au cours de la période faisant l'objet du rapport, seulement 48 % des produits composant le panier alimentaire ont été distribués à temps.

Santé et nutrition

67. Au 31 juillet, la valeur du matériel médical arrivé dans les trois gouvernorats du nord s'élevait à quelque 25 millions de dollars et celle du matériel distribué depuis le début du programme à 23,2 millions de dollars, soit 92,7 %. À cette même date, sur l'ensemble du montant alloué aux achats en gros de médicaments au titre des cinq premières phases, l'équivalent de 36,8 millions de dollars avait été reçu. Toujours à la même date, la valeur des aliments nutritionnels arrivés dans les trois gouvernorats du nord depuis le début du programme s'élevait à 23,7 millions de dollars et celle des aliments distribués à 20,5 millions, soit 86,8 %. Les activités menées ont visé principalement à maintenir un flux continu et fiable de médicaments et de matériel médical et à fournir du lait thérapeutique et des biscuits à haute valeur protéique aux enfants souffrant de malnutrition ainsi qu'aux femmes enceintes et aux mères allaitantes.

68. Une analyse effectuée par l'OMS des stocks disponibles de certaines catégories de médicaments importants a montré que les stocks de médicaments contre l'hypertension et autres médicaments servant à traiter des maladies cardiaques connexes devraient durer entre deux et trois mois. Les quantités de médicaments contre le cancer disponibles devraient suffire pour une période de 12 mois. Toutefois, parce que plus de 90 % de ces médicaments contre le cancer étaient fournis au titre de la phase I dans le cadre du système des 13 % plutôt qu'en fonction des besoins réels, ils devaient être utilisés dans les six mois. L'OMS examine actuellement avec Kimadia la possibilité d'envoyer les médicaments contre le cancer, dont la date d'expiration approche, dans le centre et le sud de l'Iraq pour une redistribution plus immédiate. Soixante-dix pour cent en moyenne de l'ensemble des patients enregistrés recevaient un traitement complet. L'objectif des négociations en cours avec les autorités locales concernant la fourniture de médicaments aux pharmacies privées était la mise au point d'une approche opérationnelle unifiée similaire à celle qui existait dans le centre et le sud.

69. En juin, le PAM a revu le programme de nutrition actuel dans les trois gouvernorats du nord et a procédé à une évaluation initiale de la viabilité de programmes de remplacement permettant d'assurer la sécurité alimentaire au niveau des ménages. Des recommandations devraient être faites prochainement.

70. Les résultats de l'étude sur l'état nutritionnel menée par l'UNICEF en juin ont montré que le pourcentage de personnes souffrant d'insuffisance pondérale était passé de 13,6 % en novembre 1998 à 14,7 %. Les cas de malnutrition aiguë ont doublé, le taux passant de 1,7 % à 3,4 %, tandis qu'au cours de la même période, les cas de malnutrition chronique ont diminué, le pourcentage passant de 24,3 % à 18,9 %. L'augmentation des cas de malnutrition aiguë peut s'expliquer par le fait que l'étude a été menée pendant l'été, période où les

cas de diarrhée sont plus nombreux et plus graves. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, 16 124 kilos de lait thérapeutique et 65 738 kilos de biscuits à haute teneur protéique ont été distribués à 27 509 enfants souffrant de malnutrition. Au cours de la même période, des capsules de vitamine A ont été distribuées à 24 453 mères allaitantes et 20 056 enfants. Les études menées précédemment ayant fait état d'une amélioration des tendances en matière de nutrition, le PAM et l'UNICEF sont convenus, en collaboration avec les autorités locales, de faire également bénéficier du programme de nutrition les enfants souffrant de malnutrition chronique. Le nombre de bénéficiaires passerait ainsi de 154 000 en mai à 183 000 en juillet.

71. L'UNICEF a facilité le transport des vaccins fournis par le Gouvernement au titre de la phase III ci-après : 315 000 doses de vaccin contre la diphtérie, 36 000 contre la rougeole, 500 000 contre le tétanos et 29 780 contre l'hépatite B. Il a fourni dans le cadre de son programme ordinaire 42 000 doses de vaccin contre la tuberculose, 315 doses de vaccin contre la polio et 50 000 seringues afin de remédier à la pénurie. Du fait de l'insuffisance des vaccins, des retards dans la livraison de ces vaccins et de la pénurie des seringues, le taux de couverture vaccinale ne s'est toutefois pas amélioré. En mai et juin, faute de vaccins contre la tuberculose et de seringues, le taux de vaccination a baissé considérablement. À la mi-juillet, sur un total de 128 000 doses de vaccin contre la tuberculose, 72 000 avaient été livrées; le reste devait l'être après contrôle de la qualité. Depuis la fin de mai, 741 cas de rougeole, 522 cas de tuberculose, 26 cas de coqueluche et 12 cas de polio ont été signalés. Dix-neuf centres de vaccination ont été créés au cours des trois derniers mois.

Eau et assainissement

72. Au 31 juillet, la valeur des fournitures et du matériel destinés au secteur de l'eau et de l'assainissement, qui étaient arrivés dans les trois gouvernorats du nord depuis le début du programme s'élevait à 52,4 millions de dollars et le montant total de ce qui avait été installé ou livré aux utilisateurs à 46,5 millions, soit 88,7 %. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, le montant des fournitures et du matériel reçus s'est élevé à 3,5 millions de dollars et celui des intrants installés ou livrés à 6,7 millions. L'objectif des activités menées est d'améliorer la qualité de l'eau et d'accroître les quantités fournies dans les zones urbaines, en assurant l'entretien régulier des installations de traitement et des réseaux de canalisations existants et dans les zones rurales, en mettant en place de nouvelles installations en vue d'améliorer l'assainissement et l'accès à l'eau salubre. L'OMS, en collaboration avec l'UNICEF, surveille les niveaux de pollution de l'eau.

73. L'UNICEF a mené une enquête sur les projets d'approvisionnement en eau portant sur l'ensemble des villages des trois gouvernorats du nord – Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh. Il a ainsi pu identifier 351 villages dont l'approvisionnement en eau dépendait de camions-citernes, 638 villages où les systèmes d'approvisionnement en eau devaient être remis en état et 172 puits creusés en divers endroits susceptibles d'accroître les quantités d'eau potable. Deux cents camions-citernes transportaient 2 millions de litres d'eau potable, desservant 60 000 personnes par jour.

74. Soixante et une pompes à eau ont été remplacées au cours des trois derniers mois. Cent quatre-vingt-quatorze kilomètres de canalisations ont été réparés et construits, dont 44 kilomètres au cours de cette même période. Au total, 38 groupes électrogènes et 100 transformateurs ont été installés pour assurer une alimentation de secours dans les stations de pompage. En outre, 145 postes de pompage et de javellisation bénéficiant à 500 000 personnes ont été réparés et remis en état et huit entrepôts et stations de traitement de l'eau ont été rénovés. L'UNICEF a terminé 438 des 780 projets d'approvisionnement en eau des zones rurales prévus au titre des phases I à III, ce qui a permis de faire passer le taux des populations rurales ayant accès à l'eau potable de 60 à 75 %, chaque habitant disposant ainsi de 50 litres par jour. Dans les campagnes, sur les 5 273 toilettes individuelles et 75 latrines publiques prévues, 2 873 toilettes et 62 latrines avaient été installées. Vingt-deux engins sanitaires ont été fournis au cours de la période faisant l'objet du rapport. Ces véhicules supplémentaires ont permis aux autorités locales de traiter 620 tonnes de déchets solides et liquides chaque jour. Au total, 7,77 kilomètres de conduites d'évacuation des eaux usées ont été construits au cours de cette période.

75. Sur les 414 appareils de javellisation prévus, 363 ont été installés sur les sites de production de l'eau et presque 800 000 personnes sont ainsi desservies, tant dans les zones urbaines que dans les zones semi-urbaines. Du fait de leur installation, l'utilisation mensuelle de chlore a augmenté pour atteindre 35 tonnes. Trois cent quatre-vingts tonnes de chlore et 1 120 tonnes de sulfate d'alun ont été fournies pour améliorer la qualité de l'eau. Il restait encore 252 tonnes de chlore dans l'entrepôt de l'organisme chargé de l'approvisionnement en eau. L'OMS a indiqué que le pourcentage des échantillons d'eau polluée prélevés dans les zones urbaines était passé de 28 % entre avril et juin 1998 à 13 % au cours de la même période de 1999. Toutefois, d'après un rapport récent de l'UNICEF, il a été observé qu'en juin, l'incidence de la contamination bactériologique représentait 28 % et 37 % des échantillons testés pour les zones urbaines et semi-urbaines respectivement. Cela correspond à l'incidence élevée des maladies d'origine hydrique signalées, telles que la typhoïde. Au 31 juillet 1999, 10 demandes présentées par l'OMS portant sur des articles permettant le contrôle de la qualité de l'eau étaient en attente.

Agriculture

76. Au 31 juillet, la valeur des fournitures destinées au secteur agricole arrivées depuis le début du programme s'élevait à 81,4 millions de dollars et celle des fournitures installées sur des sites ou livrées aux utilisateurs représentait 66,2 millions, soit 81,3 %. Le montant total des articles arrivés au cours de la période examinée représentait 6,4 millions de dollars et celui des articles installés ou livrés, 6,8 millions. L'objectif est de fournir toute une série d'intrants agricoles (notamment pièces détachées, machines, pompes, semences et engrais), de mener des campagnes de protection phytosanitaire et de vaccination des animaux, de mettre en oeuvre un programme de reboisement, de remettre en état les exploitations avicoles et de relever l'infrastructure des services agricoles.

77. Les effets de la sécheresse sur la production de céréales ont été aussi graves dans les trois gouvernorats du nord que dans le centre et le sud. Les

surfaces consacrées à la culture du blé et de l'orge et les rendements de ces deux céréales ont diminué respectivement de 16 et 68 %. Les prix de détail du blé ont augmenté de 3,2 % et ceux de l'orge de 42,6 %. Le manque de fourrage pour animaux a entraîné une hausse des prix de la paille et du foin qui sont passés de 5,20 à 42,40 dollars l'hectare et de 10,60 à 53 dollars la tonne, respectivement. La migration des animaux vers les zones montagneuses a augmenté d'une moyenne saisonnière de 30 % à 75 % actuellement. Ce phénomène, venant s'ajouter à l'arrivée en provenance du centre et du sud de plus d'un million de têtes de bétail dans les gouvernorats de Dohouk et Arbil, s'avère extrêmement préoccupant, notamment pour ce qui est des conséquences à long terme sur l'environnement. La FAO a pris un certain nombre de mesures pour remédier à certains des effets de la sécheresse. Elle met également au point un mécanisme de distribution de semences de blé et d'orge local aux agriculteurs les plus touchés par la sécheresse.

78. À l'inverse de ce qui se passait dans le centre et le sud, la fièvre aphteuse se propageait de manière sporadique dans le nord. Le taux d'infection a toutefois continué d'augmenter au cours de la période faisant l'objet du rapport. Deux mille doses de vaccin contre la fièvre aphteuse ont été reçues au titre de la phase IV et ont permis la vaccination dans 843 villages d'environ 500 000 moutons et chèvres et 24 000 bovins. Sept mille éleveurs ont bénéficié de l'opération. Compte tenu de l'afflux considérable de bétail venant du centre et du sud du pays, ces quantités ne permettent cependant pas de pleinement enrayer la maladie. La FAO a estimé qu'il faudrait disposer, pour enrayer l'épidémie, de 4 500 000 doses de vaccin pour les moutons et les chèvres et de 420 000 doses pour les bovins.

Électricité

79. Au 31 juillet, des équipements électriques d'une valeur de 26 millions de dollars étaient arrivés dans les trois gouvernorats du nord depuis le début du programme. Sur ce total, du matériel d'une valeur de 19,6 millions de dollars (75,3 %) avait été distribué aux lieux d'installation. Des services contractuels d'une valeur de 3,9 millions de dollars ont été également fournis. Pendant la période considérée, des fournitures d'une valeur totale de 2 millions de dollars sont arrivées pour ce secteur, et des fournitures d'une valeur de 1,8 million de dollars ont été distribuées ou installées. Le premier objectif des activités a été d'enrayer la détérioration des réseaux de distribution et de transport, de remettre en état les deux centrales hydroélectriques des barrages de Dokan et de Derbandikhan et de fournir des moyens de production d'électricité de secours à la commune d'Arbil.

80. La baisse sans précédent du niveau des réservoirs des barrages de Dokan et de Derbandikhan y a réduit la production d'électricité respectivement à 42 % et 25 % de la moyenne annuelle. Le gouvernorat de Dohouk, qui est relié au réseau national, a reçu moins de 20 % de l'électricité demandée. Dans les gouvernorats d'Arbil et de Souleymaniyeh, les consommateurs ont pu utiliser quatre à six ampères d'électricité pendant quatre ou cinq heures par jour, et dans le gouvernorat de Dohouk, l'approvisionnement a été parfois assuré pendant seulement deux heures par jour.

81. Pour remédier immédiatement à la pénurie d'électricité due à la sécheresse, 224 groupes diesel d'une capacité totale de 15,6 mégawatts sont attendus pour septembre 1999. Ils seront installés dans chaque gouvernorat pour assurer l'alimentation en électricité des services essentiels. Trois centrales électriques diesel de 20 mégawatts vont être construites dans chacun des trois gouvernorats pour fournir de l'électricité aux services de base. Outre les assurances fournies dans les plans de distribution des phases V et VI, d'autres garanties ont été demandées au Gouvernement pour assurer l'approvisionnement ininterrompu en combustible nécessaire à ces centrales.

Éducation

82. Au 31 juillet, des fournitures pour l'éducation d'une valeur de 31,8 millions de dollars étaient arrivées dans les trois gouvernorats du nord depuis le commencement du programme. Sur ce total, des fournitures d'une valeur de 25,4 millions de dollars (63,6 %) ont été livrées aux écoles et aux imprimeries. Des fournitures d'une valeur totale de 2,4 millions de dollars destinées à ce secteur sont arrivées pendant la période considérée, et des fournitures et des fonds d'une valeur de 5,9 millions de dollars ont été distribués ou décaissés. Les activités ont porté principalement sur la remise en état des écoles primaires et secondaires, la construction d'un petit nombre d'écoles nouvelles, la distribution de pupitres et d'autres fournitures scolaires, l'apport d'un appui aux établissements de formation des enseignants et d'une aide au développement des imprimeries, ainsi que l'apport d'un appui à l'enseignement postsecondaire.

83. La plupart des stocks en magasins de fournitures didactiques ont été distribués avant la fin de l'année scolaire en juin, le reste devant être distribué pendant la nouvelle année scolaire qui commence en septembre. L'UNICEF a remis en état 179 écoles et établissements depuis le commencement du programme, 32 de ces opérations ayant été menées à leur terme pendant la période considérée. L'UNESCO a remis en état/construit 134 écoles, 41 de ces opérations ayant été menées à leur terme pendant la même période. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a exécuté des travaux dans 48 écoles. L'augmentation du nombre d'inscriptions dans les écoles observée pendant la période précédente s'est maintenue pendant la période considérée. Selon les autorités locales, le nombre d'inscriptions dans certaines écoles a augmenté de 20 %. On évalue à 134 407 le nombre d'élèves inscrits en première année d'étude pour l'année scolaire 1999-2000.

Remise en état des établissements humains

84. Au 31 juillet, des fournitures et des fonds destinés à la remise en état des établissements humains d'une valeur de 44,4 millions de dollars étaient arrivés dans les trois gouvernorats du nord, sur lesquels un montant de 28,2 millions de dollars (63,6 %) avait été utilisé ou distribué. Des fournitures d'une valeur totale de 2,4 millions de dollars destinées à ce secteur sont arrivées pendant la période considérée, et des fournitures et des fonds d'une valeur de 5,9 millions de dollars ont été utilisés ou distribués. Les activités ont porté principalement sur la remise en état des logements, de l'infrastructure et des services collectifs dans les zones urbaines, semi-urbaines et rurales, afin d'encourager les personnes déplacées à revenir

volontairement ou moyennant une aide, de telle sorte qu'elles puissent s'installer de façon permanente.

85. Pendant la période à l'examen, on a compté parmi les projets menés à bonne fin 48 écoles, 10 dispensaires, 12 projets routiers, 1 pont, 861 logements et 59 autres services. Dans les agglomérations et zones urbaines, Habitat a lancé 50 projets d'approvisionnement en eau de 650 000 personnes et 35 projets d'assainissement qui ont amélioré les conditions de vie d'environ 355 000 personnes. Des unités d'habitation dans des zones semi-urbaines ont été mises à la disposition de 10 000 personnes déplacées n'ayant pas les moyens nécessaires pour rentrer chez elles.

86. Dans le cadre des phases V et VI, on s'efforce tout particulièrement de compléter les projets en cours et les projets passés en prévoyant des activités rémunératrices, le renforcement de la participation communautaire et un appui accru aux services des districts, de manière à garantir un impact continu du programme. Les catégories de programme se répartissent comme suit : 25 % pour la réinstallation dans les villages à la campagne, 35 % pour la remise en état de l'infrastructure des communautés rurales et des centres de croissance de districts et de sous-districts, 30 % pour le relèvement des agglomérations et des zones urbaines/semi-urbaines et 10 % pour la fourniture directe de logements et de services aux personnes déplacées.

Activités de déminage

87. Au 31 juillet, des fournitures et des fonds d'une valeur de 18,7 millions de dollars destinés au programme de déminage étaient parvenus dans les trois gouvernorats du nord depuis le début du programme, ou avaient fait l'objet d'un marché, dont 12,5 millions de dollars avaient été utilisés ou distribués. L'objectif central des activités dans ce secteur a consisté à identifier les champs de mines, à former des démineurs locaux, des équipes de levés et du personnel du centre de fabrication de prothèses, ainsi qu'à exécuter des opérations de déminage et à apporter une aide aux victimes de blessures par mine.

88. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a signalé que les coûts de déminage des champs de mines avaient beaucoup diminué, passant de 19 dollars le mètre carré à 3 dollars pendant la période considérée, et que le rythme des opérations de déminage s'était accéléré, le personnel ayant acquis une plus grande expérience et les équipes de chiens ayant été mieux utilisées. Ce dernier facteur avait permis de réduire considérablement les ressources requises pour identifier et déminer les zones où il y avait des champs de mines. À l'heure actuelle, 11 des 19 équipes de déminage sont composées de personnel local.

89. Pendant la période considérée, les équipes de levés du niveau 1, chargées de repérer les zones minées, ont couvert 148 657 125 mètres carrés de champs de mines sur un total cumulé de 301 999 294 mètres carrés depuis le début du programme. En tout, quelque 58 % de la superficie de la région ont été couverts. Les équipes de levés du niveau 2, chargées du balisage des champs de mines et de l'exécution de cartes, ont couvert 124 779 mètres carrés de champs de mines sur un total cumulé de 1 152 998 mètres carrés. Quelque 575 nouveaux

champs de mines ont été découverts pendant la même période, ce qui porte à 2 662 le nombre total de nouveaux champs de mines découverts depuis le début du programme. En outre, 480 779 mètres carrés de terres ont été déminés et rendus à des utilisations civiles sur un total cumulé de 1 239 248 mètres carrés depuis le début du programme. Quelque 155 victimes de blessures par mine ont reçu de nouvelles prothèses, 518 patients ont reçu des soins de physiothérapie, 132 personnes ont bénéficié de l'entretien des prothèses et 72 ont reçu des appareils d'aide à la marche. L'installation d'un troisième centre de fabrication de prothèses à Dohouk a été terminée. Des centres de rassemblement dont le besoin se faisait beaucoup sentir ont été établis à présent dans le cadre des structures administratives locales et interviendront comme contreparties opérationnelles du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

90. Pendant les 90 derniers jours, deux champs de mines ont été complètement déminés et rendus officiellement à leurs propriétaires, ce qui porte à 10 le nombre total de champs de mines qui ont été déminés depuis le lancement du programme. Ces champs de mines entravaient l'accès à des terres agricoles de première qualité utilisées jusque-là aux fins de culture et de pâturage. Habituellement, les zones proches des champs de mines, qui représentent en général de 10 à 20 % du périmètre total des champs de mines, ne sont pas utilisées non plus car la population craint qu'elles ne contiennent des mines. Les habitants de 21 villages vivent à présent dans un environnement plus sûr et en tirent des avantages économiques, puisque les terres peuvent être de nouveau exploitées et que les pertes de bétail causées par les mines ont été éliminées. En outre, comme trois des champs de mines qui ont été déminés sont situés à proximité de centres de loisirs très fréquentés, les bienfaits du déminage s'étendent au-delà du cercle de la population locale. Durant la période considérée, le Bureau des services d'appui aux projets a également déminé les routes de desserte de six villages, y compris un village qu'Habitat s'emploie à rénover, et détruit une grande quantité de munitions non explosées se trouvant à proximité d'un camp de réfugiés et de deux villages. Durant la période du programme, le Bureau a également permis au PNUD d'avoir un accès sûr à environ 80 kilomètres de lignes à haute tension pour y effectuer des réparations.

V. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

91. Dans la résolution 1153 (1998), le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations contenues dans mon rapport complémentaire (S/1998/90) et autorisé des recettes d'un montant pouvant atteindre 5 milliards 256 millions de dollars pour une période donnée de 180 jours. Une fois effectuées les déductions prévues au paragraphe 8 de la résolution 986 (1995), cette somme devait permettre d'obtenir les 3 milliards 436 millions de dollars nécessaires à la mise en oeuvre du programme humanitaire renforcé. On se souviendra qu'à l'époque où j'avais fait ces recommandations, je n'avais pas pris en compte les 300 millions de dollars dont le Conseil a autorisé le déboursement par la suite, dans sa résolution 1175 (1998), au titre de l'achat de pièces de rechange et de matériel.

92. Or, en raison de la chute du cours du pétrole, les recettes ont été inférieures à l'objectif fixé pour les phases IV et V du programme humanitaire, si bien que le programme humanitaire renforcé tel qu'approuvé par le Conseil n'a

/...

pas pu être pleinement mis en oeuvre. Au cours des phases IV et V, une fois effectuées les déductions prévues au paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et après déboursement des sommes nécessaires à l'achat des pièces de rechange et du matériel ainsi qu'au versement des redevances afférentes aux oléoducs, les recettes disponibles pour la mise en oeuvre du programme humanitaire se sont élevées respectivement à 1 milliard 651 millions et 2 milliards 198 millions de dollars. Il manquait donc 3,1 milliards de dollars pour que le montant total des recettes autorisées pour les phases IV et V du programme soit atteint.

93. Compte tenu de cet état de choses, on ne peut que se féliciter de l'augmentation des recettes disponibles pour financer le programme au cours de la présente phase. Au terme de l'actuelle période de 180 jours – le 21 novembre 1999 – si le cours du pétrole demeure stable, le montant total des recettes prévues pour l'intégralité de la période dépasserait le niveau autorisé par la résolution 1242 (1999), à savoir 5 milliards 256 millions de dollars, pour atteindre 6,3 milliards de dollars, ce qui, une fois effectuées les déductions susmentionnées, permettrait de consacrer 3 milliards 970 millions de dollars à la mise en oeuvre du programme humanitaire.

94. Il faut 3,4 milliards de dollars pour financer le plan de distribution actuel, qui a été approuvé le 11 juin 1999, dont 300 millions au titre des pièces de rechange et du matériel (voir S/1999/671). En conséquence, et en attendant que le Conseil examine la question en application de la résolution 1242 (1999), le Gouvernement iraquien a été invité à me présenter des propositions concernant l'utilisation du complément de recettes, compte tenu des priorités sectorielles indiquées dans la résolution 1153 (1995) et les résolutions successives du Conseil, afin que je les examine et fasse des recommandations au Conseil à ce sujet. On se souviendra que le Gouvernement iraquien a déjà indiqué, dans le plan de distribution pour la phase VI, que si les recettes pétrolières générées pendant ladite phase devaient dépasser le montant total de 3,4 milliards de dollars nécessaires à la mise en oeuvre du plan de distribution autorisé, il avait l'intention d'acheter des pièces de rechange et du matériel pour un montant pouvant aller jusqu'à 300 millions de dollars (S/1999/671, annexe II, pièce jointe). Tout nouveau déboursement au titre de l'achat de pièces de rechange et de matériel doit être autorisé par le Conseil.

95. Dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 2 juillet 1999 (S/1999/746 et Add.1), j'ai donné les informations les plus récentes sur l'industrie pétrolière iraquienne, laquelle demeure dans un état déplorable malgré l'augmentation récente de la production et des exportations. Je tiens à préciser que la valeur totale des demandes en attente (83,1 millions de dollars) pour la phase V est supérieure à la valeur totale des demandes approuvées (77,1 millions de dollars). Je prie donc une nouvelle fois le Conseil de demander au Comité des sanctions contre l'Iraq d'accélérer sa procédure d'examen et d'approbation des demandes de pièces de rechange et de matériel présentées pour les phases IV, V et VI et d'achever l'examen de toutes les demandes mises en attente.

96. J'invite le Conseil de sécurité à régler les difficultés rencontrées au sujet de la nomination de superviseurs supplémentaires pour les produits pétroliers. J'invite également les membres du Comité du Conseil de sécurité à

se mettre d'accord sur la proposition soumise par le Bureau pour le Programme Iraq le 11 février 1999 afin de régler les problèmes créés par le système actuel de remboursement du compte 13 % au compte 53 %. Pour ce qui concerne les montants à rembourser rien que pour les produits alimentaires, au 31 juillet 1999, dans l'attente de la livraison des fournitures au PAM pour les trois gouvernorats du nord, 157 millions de dollars n'avaient pas été transférés du compte 13 % au compte 53 % au titre des phases II à V.

97. Je prie le Gouvernement iraquien de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour assurer un environnement de travail sûr à la plate-forme de chargement du pétrole de Mina al-Bakr.

98. La sécheresse et l'épizootie de fièvre aphteuse ont lourdement éprouvé l'Iraq durant la période examinée. Je suis convaincu que les dispositions prises par les organismes et les programmes des Nations Unies, en particulier l'attribution de 120 millions de dollars pour des mesures concrètes de lutte contre la sécheresse, contribueront à atténuer les pires effets dans les trois gouvernorats du nord, malgré l'afflux de bétail venu du centre et du sud de l'Iraq qui a aggravé la situation dans ces régions. Je déplore que les mesures relativement limitées prises par le Gouvernement iraquien pour lutter contre ces problèmes dans les 15 gouvernorats aient été encore entravées par les mises en attente imposées à plusieurs demandes en rapport avec la sécheresse par les membres du Comité du Conseil de sécurité. J'invite donc le Comité du Conseil de sécurité à examiner à nouveau les demandes en rapport avec la sécheresse qui ont été mises en attente et à accélérer leur approbation. Je recommande aussi au Gouvernement iraquien d'approuver la proposition faite par la FAO de procéder à une évaluation rapide sur le terrain des effets de la sécheresse dans l'ensemble du pays.

99. Je me félicite des initiatives prises par le PAM et le Gouvernement iraquien pour mettre en place un mécanisme qui doit permettre une distribution plus rapide et plus équitable des vivres aux trois gouvernorats du nord. L'engagement pris par le Gouvernement d'établir des états de la qualité des vivres tend à répondre à un aspect du problème, mais la question plus fondamentale de la qualité de l'alimentation ne pourra être réglée que quand le Gouvernement prendra des mesures efficaces pour acheter des produits de meilleure qualité en s'adressant à des fournisseurs plus fiables et de meilleure réputation. Il est recommandé que le Gouvernement fasse un effort dans ce sens pour le choix de tous ses cocontractants.

100. Je note avec satisfaction l'accord donné par le Gouvernement pour coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies afin de réexaminer l'inventaire des fournitures et du matériel présents dans les entrepôts publics procurés au titre de la résolution 986 (1995). Je me félicite également de la réaction positive du Gouvernement à la demande faite par l'Organisation des Nations Unies d'augmenter le nombre des escortes et des véhicules pour les activités d'observation dans le secteur de l'éducation. La capacité pour l'Organisation des Nations Unies d'observer l'utilisation des moyens importés au titre du programme s'en trouvera considérablement améliorée.

101. Le nombre des mises en attente de demandes a augmenté sensiblement et produit des conséquences graves pour l'exécution du programme humanitaire. À la

/...

date du 13 août 1999, le nombre total des demandes recueillies au cours des phases I à VI qui ont été mises en attente s'élève à 475, soit une valeur totale d'environ 500 millions de dollars. Il est recommandé de tout faire pour examiner à nouveau toutes les mises en attente concernées et pour accélérer l'approbation des demandes afin que le programme puisse être appliqué dans les délais prévus et de manière efficace. Le Bureau du Programme Iraq continuera à aider le Comité du Conseil de sécurité et lui fournira tous renseignements supplémentaires dont il pourrait avoir besoin.

102. Bien que l'intention n'ait jamais été que la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité réponde à tous les besoins humanitaires du peuple iraquien, j'ai la certitude que le programme continue à fournir un soutien essentiel dans la situation actuelle. Depuis le commencement du programme, l'Iraq a reçu plus de 11 millions de tonnes de vivres, d'une valeur d'environ 3,8 milliards de dollars, et plus de 600 millions de dollars de fournitures sont en route. Dans l'ensemble, le Gouvernement a distribué ces fournitures efficacement aux bénéficiaires enregistrés. Des fournitures et du matériel médicaux d'une valeur d'environ 665 millions de dollars sont arrivés pour soutenir le système public de soins de santé et environ 200 millions de dollars de fournitures et matériel supplémentaires doivent arriver sous peu. Le secteur de l'eau et de l'assainissement a reçu pour environ 72 millions de dollars de moyens et des commandes d'une valeur supérieure à 75 millions de dollars sont en cours. Dans l'agriculture, plus de 176 millions de dollars de fournitures et de matériel sont arrivés et environ 176 millions de dollars de fournitures supplémentaires doivent arriver prochainement.

103. Je tiens à exprimer une fois encore ma préoccupation constante au sujet des souffrances endurées par le peuple iraquien qui se manifestent notamment par le niveau élevé de la mortalité juvénile et maternelle dans tout le pays, confirmé par la récente enquête faite dans ce domaine (en juillet 1999) par l'UNICEF et le Gouvernement iraquien. Je reste convaincu qu'il est possible de faire plus en vertu de la résolution 986 (1995) pour remédier aux niveaux inacceptablement élevés de la mortalité juvénile et maternelle, particulièrement dans le sud et le centre de l'Iraq, en accélérant l'exécution des programmes de nutrition ciblés et en approuvant rapidement, au sein du Comité du Conseil de sécurité, les demandes qui concernent les secteurs de l'eau et de l'assainissement et d'autres secteurs clefs, comme la santé, qui ont un rapport direct avec les niveaux de malnutrition intolérablement élevés. Je soutiens pleinement la recommandation faite par l'UNICEF tendant à ce que le Gouvernement iraquien et le Comité du Conseil de sécurité donnent la priorité aux contrats portant sur des fournitures qui auront un effet direct sur le bien-être des enfants. Je tiens donc à renouveler ma demande, suivant là aussi la recommandation faite par l'UNICEF, tendant à ce que le Gouvernement iraquien accélère d'urgence l'exécution des programmes de nutrition ciblés dans les 15 gouvernorats et dans le centre et le sud de l'Iraq, comme prévu dans les plans de distribution IV, V et VI, en passant commande des fournitures nécessaires à l'exécution des programmes. Compte tenu des constatations faites dans l'étude mentionnée plus haut, je recommande aussi au Gouvernement iraquien d'augmenter le niveau de financement de ces programmes afin d'améliorer rapidement la situation alimentaire des enfants. Des programmes de nutrition ciblés sont en cours d'exécution par l'Organisation des Nations Unies dans les trois gouvernorats du nord. Associés aux autres apports de moyens dans des secteurs comme la santé et

l'eau et l'assainissement, les programmes alimentaires ciblés ont un effet considérable sur la situation alimentaire des enfants dans le nord et ont contribué à faire diminuer sensiblement la malnutrition aiguë et à faire baisser les taux de mortalité infantile.

104. Dans un programme humanitaire aussi vaste et complexe, il faut compter avec de multiples difficultés politiques et opérationnelles. Peu nombreuses, cependant, sont celles dont la solution relève exclusivement de la responsabilité d'une seule partie. J'invite donc toutes les parties concernées à exécuter leurs obligations mutuelles dans la gestion d'un programme dont la réussite est à ce point capitale pour le bien-être du peuple iraquien.

ANNEXE I

Situation des comptes Iraq ouverts par les Nations Unies

1. Au 31 juillet 1999, sur les 5,2 milliards de dollars autorisés en application de la résolution 1242 (1999) du Conseil de sécurité, 897,1 millions de dollars avaient été déposés sur le compte pour la phase VI, ce qui portait le total des ventes de pétrole effectuées depuis le début du programme à 14 230 900 000 dollars.

2. Les fonds reçus à ce jour au titre des recettes pétrolières et les dépenses correspondantes se répartissent comme suit :

a) Un montant de 7 169 400 000 dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). Par ailleurs, un montant de 158,3 millions de dollars d'intérêts portés par ce compte a été utilisé pour l'achat de fournitures humanitaires dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. En outre, un montant de 349,5 millions de dollars était dû pour le remboursement d'achats en vrac faits par le Gouvernement iraquien pour la partie nord du pays et a été distribué par le Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies. Les lettres de crédit émises au nom de l'ONU par la Banque nationale de Paris pour le paiement de ces fournitures destinées à l'ensemble du pays se sont élevées à 6 639 600 000 dollars au titre des phases I à VI;

b) Un montant de 1 748 800 000 dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq par le Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, tel que modifié par le paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998) du Conseil. Les dépenses afférentes à l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité du Conseil de sécurité se sont élevées à 1 023 100 000 dollars;

c) Un montant de 4 266 300 000 dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil. Au 31 juillet 1999, un montant total de 125,4 millions de dollars avait été affecté au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation et un montant de 3 739 800 000 dollars à des versements dus au titre des réclamations des catégories A et C;

d) Un montant de 298 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil, comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies concernés par l'application de la résolution se sont élevées à 195,9 millions de dollars;

e) Un montant de 101 millions de dollars a été affecté à la Commission spéciale des Nations Unies sur le désarmement de l'Iraq au titre de ses dépenses de fonctionnement, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution

/...

986 (1995) du Conseil. Les dépenses de la Commission spéciale se sont élevées à 59,7 millions de dollars;

f) Un montant de 537,9 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport du pétrole et des produits pétroliers iraqiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil et aux procédures adoptées par le Comité du Conseil de sécurité. Sur ce montant, 470,4 millions de dollars ont été versés au Gouvernement turc;

g) Un montant de 109,5 millions de dollars a été viré directement au compte séquestre ouvert en vertu des résolutions du Conseil 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991 aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du Conseil, en date du 2 octobre 1992, comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil, puis au paragraphe 34 de mon rapport du 25 novembre 1996 (S/1996/978). Le total des paiements effectués s'est élevé à 99,5 millions de dollars.

ANNEXE II

Recettes pétrolières et lettres de crédit pour le financement
 des fournitures humanitaires au 31 juillet 1999

Recettes pétrolières

Phase	Dernier dépôt	Lettres de crédit	
		Nombre	Valeur (en dollars É.-U.)
I	27 juin 1998	123	2 149 806 395,99
II	2 janvier 1998	130	2 124 569 788,26
III	30 juin 1998	186	2 085 326 345,25
IV	28 décembre 1998	280	3 027 147 422,35
V	25 juin 1999	333	3 947 022 565,12
VI (En cours)	Au 31 juillet 1999	136	897 053 595,89
Total		1 188	14 230 926 112,86

Lettres de crédit pour le financement des fournitures humanitaires destinées
 au compte ESB (53 %) et aux achats d'articles en grandes quantités

Phase	Lettres de crédit émises		Paiements effectués par les banques à la livraison (en dollars É.-U.)
	Nombre	Valeur (en dollars É.-U.)	
I	867	1 229 078 786,69	1 210 185 162,90
II	531	1 197 759 389,19	1 154 365 486,45
III	667	1 208 369 642,37	1 088 259 894,41
IV Fournitures humanitaires	652	1 470 309 252,55	1 070 955 720,99
Pièces de rechange (secteur pétrolier)	422	242 072 384,13	57 470 642,66
V Fournitures humanitaires	616	1 241 538 346,75	293 631 771,20
Pièces de rechange (secteur pétrolier)	154	50 445 485,52	—
VI (En cours)	—	—	—
Total	3 909	6 639 573 287,20	4 874 868 678,61

ANNEXE III

État des demandes au 15 août 1999

Compte 53 % ESB	Phase IV		Phase V		Phase VI	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
<u>Fournitures humanitaires</u>						
Demandes reçues	982	1 619 162 077	1 163	2 146 967 063	125	606 945 080
Demandes distribuées	704	1 598 757 327	967	1 698 483 403	16	150 865 733
Demandes approuvées	678	1 542 873 598	773	1 380 482 040	9	124 770 231
Demandes en attente	26	55 883 729	174	297 508 166	5	8 245 502
Demandes dans la filière	0	0	20	20 493 197	2	17 850 000
Demandes annulées	252	0	17	0	0	0
<u>Pièces détachées destinées à l'industrie pétrolière</u>						
Demandes reçues	570	298 276 784	518	260 105 403	1	1 962 040
Demandes distribuées	528	285 131 000	408	170 112 919	0	0
Demandes approuvées	431	243 420 737	222	77 056 913	0	0
Demandes en attente	96	40 995 263	166	83 063 006	0	0
Demandes dans la filière	1	715 000	20	9 993 000	0	0
Demandes annulées	28	0	6	0	0	0

Compte 13 % ESC	Phase IV		Phase V		Phase VI	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Demandes reçues	469	76 840 360	301	78 607 103	9	8 556 951
Demandes distribuées	450	76 838 971	296	78 439 577	9	8 556 951
Demandes approuvées	440	76 333 509	292	77 582 337	0	0
Demandes en attente	10	505 462	4	857 240	0	0
Demandes dans la filière	0	0	0	0	9	8 556 951
Demandes annulées	13	0	3	0	0	0

Note : Le restant des demandes comprend 71 demandes, d'une valeur de 118 415 194 dollars, correspondant à la phase V, et 93 demandes, d'une valeur de 464 396 492 dollars, correspondant à la phase VI, qui n'ont pu être distribuées dans l'attente de la communication au Secrétariat des instructions du Comité concernant les mécanismes de paiement à partir du compte Iraq de l'ONU.
